

FORUM D'INFORMATION DU 31/03/2023

Projets Photovoltaïques de Gomméville



1. Préambule

Depuis fin 2021, la société ENERTRAG étudie la possibilité de développer deux projets de parcs photovoltaïques sur la commune de Gomméville en Côte d'Or. Suite à plusieurs contacts avec Jean-Paul Rommel, Maire de Gomméville durant lesquels a été évoquée l'opportunité de projets photovoltaïques au sol, des zones d'étude ont été définies à l'ouest du bourg au niveau du lieu-dit « La Prouse » et à l'est au niveau du lieu-dit « Les Hautes Forêts » sur des parcelles appartenant à la commune de Gomméville.

Différentes études ont été réalisées au cours de l'année 2022 et au cours du premier trimestre 2023 afin de vérifier la faisabilité de ces projets sur les zones identifiées. Leurs réalisations par à des bureaux d'études indépendants et impartiaux, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, paysagère et agricole, a permis de définir l'implantation des projets.

Convaincu qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans les acteurs locaux, Enertrag souhaite que les phases de développement des projets de Gomméville soient accompagnées d'une démarche de communication et d'information avec les élus de la commune et les habitants afin qu'ils puissent contribuer à ce projet de développement territorial.

Le vendredi 31 mars 2023 a lieu le premier forum d'information, objet du présent compte rendu à l'Hôtel de Ville de Gomméville, de 18h à 21h. Ce rendez-vous avait pour objectifs de :

- Présenter la société Enertrag et les projets à l'ensemble des riverains,
- Informer sur le photovoltaïque en général et sur les sujets de transition énergétique, écologique et l'actualité en matière d'énergies,
- Répondre aux questions des habitants.

Le présent compte-rendu est dédié à la retranscription des échanges réalisés avec les participants. Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par le porteur de projet ENERTRAG.

2. Les participants

Ce forum d'information a rassemblé environ 20 personnes à l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur Jean-Paul Rommel, Maire de la Commune ainsi que d'autres élus communaux.

Et les représentants du porteur de projet ENERTRAG :

- Simon DREANO, responsable de projets photovoltaïques,
- Laurent FRANCOIS, chargé d'affaires photovoltaïques,

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Les participants au forum d'information ont eu l'occasion de s'informer sur le projet et sur le photovoltaïque en général par le biais de différentes affiches. Nous avons relevé l'ensemble des questions qui ont été posées lors des échanges.

L'ensemble des supports présentés est consultable sur le site internet du projet à l'adresse suivante : gomméville.enertrag.fr

Voici également nos réponses aux questions écrites comme orales, organisées par thématique :

1. Le site du projet

Question d'un participant : « *Pourquoi avoir choisi ce site ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Afin de développer de nouveaux projets, la société recherche régulièrement de nouveau site présentant des caractéristiques favorables (localisation, orientation, type de foncier, etc.). Le croisement de nombreuses bases de données permet de localiser des fonciers ou des secteurs représentant un certain potentiel.

Les deux sites concernées par les projets, sont d'anciennes sites d'extractions de matériaux. Ces sites sont actuellement considérés par le législateur comme prioritaires pour le développement des projets photovoltaïques au sol en France, car peu valorisable en l'état.

Question d'un participant : « *A qui appartiennent les parcelles concernées ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Les parcelles concernées par les projet sont la propriété de la commune de Gomméville.

Question d'un participant : « *Quels sont les accords fonciers avec le propriétaire (commune) ?* »

Réponse d'ENERTRAG : La commune de Gomméville et ENERTRAG sont actuellement liés par des promesses de bail emphytéotique précisant les modalités de mise à disposition ainsi que les obligations de chacune des parties. Ces modalités ont fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal de Gomméville en date du 11 juin 2021 et en date du 8 novembre 2022.

2. Caractéristiques des projets

Question d'un participant : « *Pourquoi les projets ne s'implante pas sur la totalité des zones d'étude?* »

Réponse d'ENERTRAG : Les zones d'étude correspondent à la zone sur laquelle ont été réalisées l'ensemble des études nécessaires au développement d'un projet, notamment des inventaires complets sur la faune et la flore, des études paysagères, techniques, etc.

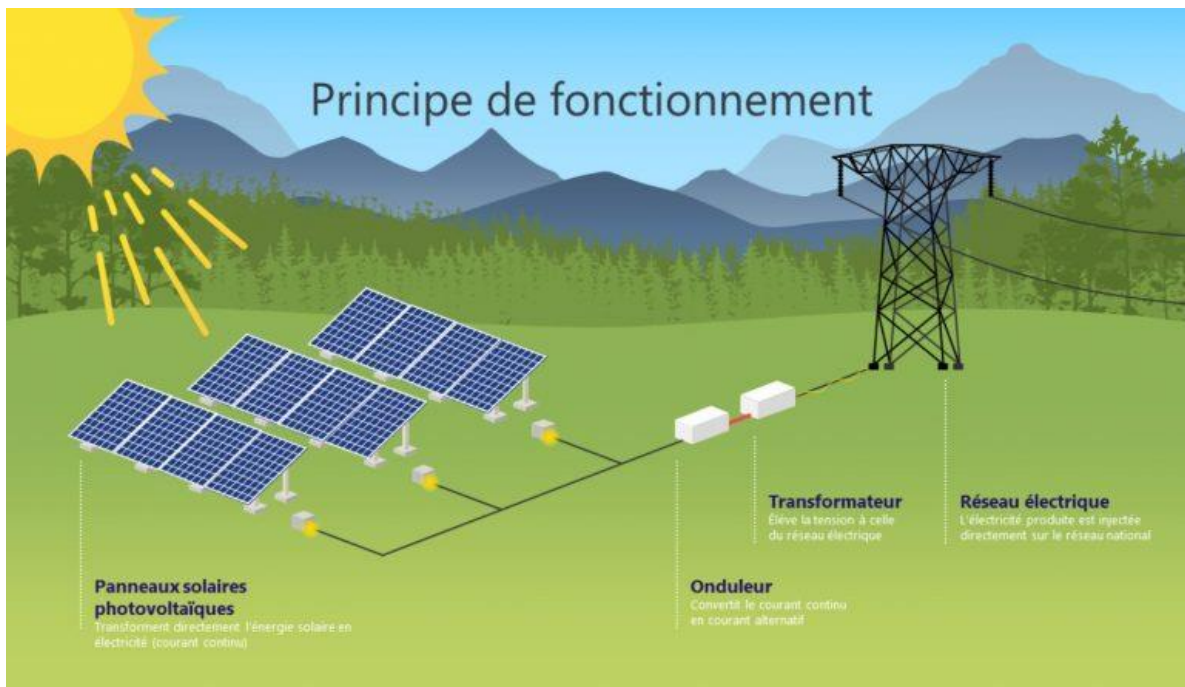
De ce fait, les réalisations de ces études a permis d'identifier différents enjeux sur des secteurs précis. Une fois que l'ensemble des enjeux ont été identifiés, une implantation est définie en évitant les secteurs à enjeux et en proposant des mesures visant à réduire ou compenser l'impact des projets.

Question d'un participant : « *De quoi est constitué un parc photovoltaïque ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Un parc solaire est constitué des éléments suivants :

- Des panneaux photovoltaïques posés sur des structures métalliques ancrées au sol avec des pieux ;

- Un ou des poste(s) de transformation qui contiendront les transformateurs, qui permettent d'élever la tension ;
- Un ou des poste(s) de livraison qui est l'interface entre le réseau public de distribution et le réseau interne de la centrale ;
- Des pistes en gravier, facilitant l'accès de véhicules d'entretien et de lutte contre les incendies ;
- Une clôture empêchant l'accès au parc à toute personne étrangère à l'installation.



Principe de fonctionnement d'une centrale PV

Question d'un participant : « *Quelle est la taille des projets ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Le projet situé au niveau du lieu-dit « La Prouse » possède une superficie de 5,33 hectares. Le projet situé au niveau du lieu-dit « Les Hautes Forêts » possède une superficie de 6,07 hectares.

Question d'un participant : « *Quelle est la puissance des installations ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Le projet situé au niveau du lieu-dit « La Prouse » possède une puissance de 5,22 MWc. Le projet situé au niveau du lieu-dit « Les Hautes Forêts » possède une puissance de 6,22 MWc. La puissance cumulée des deux projets est équivalente à 11,4 MWc, ce qui correspond à la consommation annuelle d'environ 5 700 habitants (eau chaude et chauffage inclus).

Question d'un participant : « *Combien de panneaux seront installés ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Les dossiers de Permis de Construire qui seront déposés prévoient un total de 19 728 panneaux (9 000 sur le site ouest et 10 728 sur le site est).

Question d'un participant : « *Les structures seront-elles fixes ou mobiles ?* »

Réponse d'ENERTRAG : La structure métallique sur laquelle repose nos panneaux est fixe et orientée plein sud pour capter un maximum d'énergie solaire. Voici ci-dessous un exemple de structure fixe.



Exemple de structure fixe

Question d'un participant : « *Quelle est la provenance des panneaux ?* »

Réponse d'ENERTRAG : La Chine est effectivement actuellement le principal fournisseur de panneaux photovoltaïques et domine le marché mondial de fabrication de cellules et panneaux photovoltaïques. Les panneaux ont l'avantage d'être à la pointe de la technologie, peu chers et ne rencontrent pas de problèmes d'approvisionnement.

Dernièrement, la start-up industrielle Carbon porte un projet de gigafactory de cellules et panneaux photovoltaïques basée en France afin de garantir l'indépendance du continent européen en matière de panneaux solaires. Cette giga-usine se situera à Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône, et aura une capacité de production annuelle de 5 GW de cellules photovoltaïques et 3,5 GW de panneaux. Cette production, destinée en priorité aux marchés français et européen, devrait entrer pleinement en service dès le début de l'année 2026. Le projet entre maintenant dans sa phase de consultation publique.

Nous précisons également qu'à l'heure actuelle, il n'est pas possible d'indiquer le fournisseur et les caractéristiques techniques des panneaux qui constitueront les parcs de Gomméville. En effet, de nombreuses évolutions technologiques peuvent avoir lieu entre le dépôt du dossier et la candidature à l'appel d'offres de la CRE, où le choix final des panneaux s'effectuera. Ainsi, afin de pouvoir utiliser les dernières technologies en matière de panneaux photovoltaïques, ENERTRAG se prononcera sur son choix final de panneaux ultérieurement.

Question d'un participant : « *Quelle est la durée de vie d'un panneau aujourd'hui ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Les performances des panneaux solaires sont garanties par leurs fournisseurs sur des durées pouvant aller jusqu'à 25 ans. L'expérience montre que la durée de vie des panneaux est, pour sa part, beaucoup plus longue, et peut dépasser

les 30 ans, ce qui correspond à la durée du bail emphytéotique et donc d'exploitation de la centrale. La durée de vie des panneaux va être amenée à augmenter dans les années à venir.

Question d'un participant : « *Sont-ils recyclables ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Le décret n° 2014-928 du 19 août 2014 oblige les producteurs d'Équipements Électriques et Électroniques (EEE) à assurer le devenir de leurs produits lorsque ces derniers arrivent en fin de vie. Depuis le 23 août 2014, les panneaux photovoltaïques usagés sont considérés comme des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et sont donc concernés par ce décret.

Lors du démantèlement, les panneaux sont donc récupérés et recyclés par SOREN (ex PV-CYCLE), un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des panneaux photovoltaïques usagés. Le taux de recyclage est de 94%. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de SOREN : <https://www.soren.eco/>

Question d'un participant : « *Les projet sont-ils susceptibles d'évoluer ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Les dossiers de Permis de Construire ayant été déposés récemment, le projet va désormais faire l'objet d'une instruction de la part des services de l'état. Aussi, le projet est soumis à enquête publique. Dès lors, un projet peut être amendé lors de la période d'instruction du dossier ou alors suite aux conclusions du Commissaire Enquêteur en charge de l'Enquête Publique.

Question d'un participant : « *Quel est le coût d'un tel projet ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Le coût d'un tel projet est évalué à environ de 750 000 €/MWc, en prenant en considération l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en service de l'installation.

Cette estimation dépend fortement de la solution de raccordement qui sera arrêtée après l'obtention des Permis de Construire ainsi que du prix des composants et des structures qui sont soumis à de fortes variations compte-tenu du contexte économique mondial.

3. Impacts liés au projet

Question d'un participant : « *Quel est l'impact au niveau écologique ?* »

Réponse d'ENERTRAG : La réalisation d'une étude d'impact permet de déterminer les enjeux liées à la zone d'étude. De ce fait, un bureau d'étude indépendant a réalisé plusieurs sorties sur site permettant d'inventorier l'ensemble des espèces (faune et flore) présentes sur la zone ou à proximité immédiate.

Ainsi de nombreuses mesures d'évitement (boisements, pelouses, etc) et de réduction ont été mise en œuvre de façon à limiter l'impact du projet au niveau écologique.

Question d'un participant : « *Et au niveau du paysage ?* »

Réponse d'ENERTRAG : La thématique du paysage est obligatoirement étudiée dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact. Considérant la localisation des projets, de nombreux boisements forment un écran végétal à la plupart des points de vue sur les deux sites le bourg de Gomméville.

De manière générale, la topographie locale et la localisation des projets amoindrie les perceptions éloignées mais aussi rapprochées.

Question d'un participant : « *Et d'un point de vue acoustique ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Concernant les nuisances sonores, un léger bruit peut être entendu à proximité des onduleurs, qui convertissent le courant continu créé par les panneaux en courant alternatif, compatible avec le réseau public de distribution. Mais dès que l'on s'éloigne de quelques mètres, le bruit ne se fait plus entendre. Par ailleurs, la plage horaire de fonctionnement de l'installation étant liée au soleil, il n'y a pas de nuisances sonores la nuit.

4. Raccordement

Question d'un participant : « *Où le projet sera-t-il raccordé ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Compte-tenu de la puissance cumulée des projets (11,4 MWc) et compte tenu de la distance du poste source le plus proche, l'hypothèse de raccordement actuelle serait de réaliser un raccordement en piquage sur le réseau existant.

Il est important de savoir que le raccordement de ce type de projet se fait via une convention de raccordement passée entre le porteur de projet (ENERTRAG) et Enedis faisant suite à des échanges entre les parties.

Ces échanges ne peuvent démarrer qu'à partir du moment où le porteur de projet obtient l'autorisation administrative délivrée par le Préfet.

A ce stade, il est donc impossible de connaître la solution de raccordement qui sera retenue.

Question d'un participant : « *Par qui sera consommée l'électricité produite ?* »

Réponse d'ENERTRAG : L'électricité produite par le parc photovoltaïque sera distribuée et consommée localement depuis le poste source auquel le projet sera raccordé, ou depuis le point de branchement en piquage en suivant le réseau existant et la demande instantanée.

5. Exploitation du parc

Question d'un participant : « *Pendant combien de temps sera-t-il exploité ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Il est prévu que les parcs photovoltaïques soient exploités pendant 30 ans à partir de la mise en service de l'installation. Cette durée correspond aux accords fonciers existants entre ENERTRAG et le propriétaire foncier (commune). Aussi, l'exploitation du parc est également assurée par ENERTRAG.

Question d'un participant : « *Comment et qui fera l'entretien de celui-ci ?* »

Réponse d'ENERTRAG : L'entretien du parc sera réalisé par ENERTRAG et ce pendant toute la durée de l'exploitation.

6. Prochaines étapes

Question d'un participant : « *Ce type de projet est-il soumis à enquête publique ?* »

Réponse d'ENERTRAG : L'ensemble des projets de parc photovoltaïque sont soumis obligatoirement à enquête publique dès lors que la puissance installée est supérieure à 1 MWc.

Les projet qu'ENERTRAG développent sur la commune de Gomméville feront donc l'objet d'une enquête publique. Les habitants seront informés au travers des mesures de publicité légale et via la distribution d'une lettre d'information tel que pour le forum d'information.

Tout au long du projet, des informations seront communiquées aux habitants via la diffusion de lettre d'information ou sur le site internet dédié au projet.

Question d'un participant : « *Quand les projet seront-ils construits ?* »

Réponse d'ENERTRAG : Considérant le calendrier prévisionnel du projet, il est prévu que les travaux des parc photovoltaïques puissent démarrer en septembre 2025 pour une durée correspondant à six mois environ. La mise en service des installations est prévue au printemps 2026.

7. Autres

Question d'un participant : « *Quelles seront les retombées économiques pour la commune et les habitants ?* »

Réponse d'ENERTRAG : La commune bénéficiera de retombées économiques fiscales, qui se décomposent comme suit:

- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). Il est réparti entre le Département, la Commune et la Communauté de communes ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Elle est versée à la Communauté de communes ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Elle est répartie entre le département, la commune et la Communauté de communes ;
- La Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Elle est répartie entre la commune et la Communauté de communes.

Les retombées fiscales pour les collectivités territoriales (Département, Communauté de Communes et Commune de Gomméville) sont estimées à environ 50 000 €/an dont 40% environ reviendra à la commune. Ce chiffre reste une estimation car il dépend de l'évolution de la fiscalité.

Par ailleurs, le foncier d'implantation des projets appartenant en totalité à la commune de Gomméville, cette dernière percevra un loyer annuel lié à la puissance de chacune des installations pendant toute la durée de l'exploitation (30 ans).

Question d'un participant : « *Le stand de tir qui se trouve à proximité du projet situé au niveau du lieu-dit « La Prouse » sera-t-il accessible ?* »

Réponse d'ENERTRAG : La durée des travaux est équivalente à 6 mois. Avant le démarrage de ceux-ci, contact sera pris avec les utilisateurs du site et la commune de façon à faciliter l'accès à ce site les jours d'utilisation.

Pour contacter l'équipe d'ENERTRAG :

Simon DREANO, Responsable de projets photovoltaïques

Mail : simon.dreano@enertrag.com

Laurent FRANCOIS, Chargé d'affaires photovoltaïque

Mail : laurent.francois@enertrag.com

Ou rendez-vous sur le site internet du projet :

gomméville.enertrag.fr